



2019



Règlement d'ordre intérieur (ROI).

Bien que le Ninjutsu ne possède que peu de règles d'étiquette, cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas !

Vous devez être propre avant de monter sur le Tatami. Les Tabi ou chaussettes doivent être propres, le Kimono aussi. Les odeurs corporelles ou de vêtements sont interdites et vous risquez l'exclusion du cours.

Vous devez saluer le Tatami avant d'y entrer ou d'en sortir.

Vous devez saluer votre partenaire avant et après chaque exercice.

Vous devez vous tenir droit ou assis sur le tatami. Les jambes étendues ou le dos appuyé sur le mur amènent à l'exclusion du cours.

Le salut est à apprendre et à respecter de même que le sens de la phrase que nous répétons au début et à la fin du cours. Cette phrase est : «**Shikin Haramitsu Daikômyo**» qui pourrait se traduire : «*dans chacune de nos actions de la vie quotidienne il y a quelque chose à apprendre*». Que cette action soit positive ou négative.

Vous devez porter un T-shirt sous votre veste. Le T-shirt doit être noir ou uni. S'il présente un dessin, celui-ci doit avoir un rapport avec l'art martial.

L'alcool et les drogues sont interdits.

À tout moment vous devez être attentif au cours. C'est l'inattention qui génère les accidents.

Horaire et lieux :

Adultes + de 15 ans

- **Mardi 19h-21h Château de Franc-Wâret Rue du Village 50 à Fernelmont**
- **Jedi de 18h45 à 20h30 au Dôjô 1 – Tabora – Avenue de Tabora, 5000 Namur**

Enfants de 7 à 14 ans

Jedi de 17h30 à 18h30 au Dôjô 1 – Tabora – Avenue de Tabora, 5000 Namur

L'accès au dojo se fait dans le calme en veillant à toujours bien refermer la porte d'entrée principale.

Des sanitaires sont à dispositions, il est demandé de les maintenir propres.

Notre dôjô principal est situé dans le cadre du château de Franc-Warêt. C'est un domaine privé, il est impératif de respecter les consignes de parking sur la gauche du château.

Tarifs 2019-2020:

Cotisation annuelle, renouvelable à la date anniversaire. Possibilité de s'inscrire en cours d'année.

Adultes (+15 ans) : 170€ pour l'année - Ou 25€ par mois. (10 mois de septembre à juin)

Enfants (7-14 ans) : 130€ pour l'année – Ou 20€ par mois. (10 mois de septembre à juin)

Adultes et enfants : possibilité de payer par cours, soit 10€ à remettre en liquide au début de cours.

Les 3 premiers cours 'd'essai' sont gratuits.

Les cotisations doivent être payées sur le compte de l'ASBL Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur :

BE55 6528 3842 5444 auprès de la banque ING dès le 3^e cours.



2019



Assurances :

Le tarif ne comprend pas l'assurance. Chacun veillera à s'assurer comme il se doit auprès de la compagnie de son choix (Assurance RC). Le(s) professeur(s) ne peuvent être tenu responsable d'un accident éventuel.

Egalement, vous devez fournir un certificat médical attestant de votre capacité à suivre des cours d'arts martiaux, à la demande du professeur.

Equipement :

Dans un premier temps, un survêtement est autorisé pour le cours mais rapidement le pratiquant veillera à se procurer la tenue nécessaire pour le Ninjutsu, à savoir :

Un keikogi (*kimono*) noir, t-shirt, chaussettes et/ou tabis.

Le pratiquant veillera également à se procurer les armes nécessaires à l'entraînement (un stock d'armes est mis à disposition au dojo mais il est vivement conseillé de disposer de son propre matériel).

Sont nécessaire :

- Boken et saya (sabre en bois avec son fourreau)
- Jo (bâton moyen de 1.2m)
- Hanbo (bâton court de 90 cm)
- Corde en coton de 3 à 4m
- Tanto (couteau en bois)

Le club profite de réductions chez certains revendeurs, demandez aux instructeurs pour plus d'informations. (*IPPON Sport : Chaussée de Lodelinsart 62, 6060 Gilly - 071 41 63 12*) Grand choix également sur internet (www.blitz-sport.com)

Tenez-vous informé des activités du club sur le groupe Facebook : Namur Ninjutsu

(groupe réservé aux membres)

Ou sur notre site internet : www.isshogai-dojo.be

Bienvenu au Ninjutsu !

Jean-Sébastien

AVEC LE SOUTIEN DE

